

**Maintenant,
pour compléter
votre demande
de logement social,
vos démarches
sont encore
plus simples !**



**Vous pouvez ajouter
vos pièces justificatives
en ligne**

**Sur le site
www-demande-logement-social.gouv**



**ou
sur l'application mobile
« MaDemande »**



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Les Hlm, habiter mieux, bien vivre ensemble



**MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

Vous avez reçu une demande pour compléter votre dossier ?

4 possibilités s'offrent à vous pour transmettre vos pièces justificatives :

1

Transmettre les pièces photographiées depuis l'application mobile officielle «MaDemande» grâce à l'appareil photo de votre smartphone.



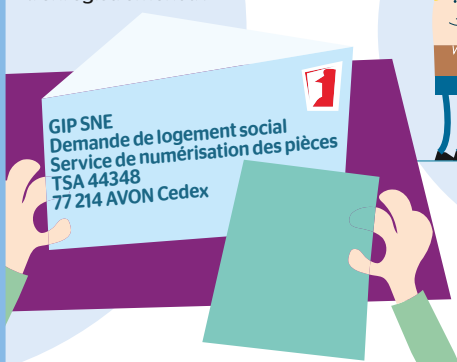
2

Importer les documents scannés dans votre demande en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr grâce à votre code télé-demandeur.



3

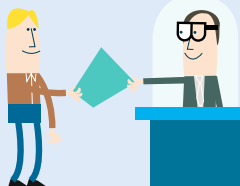
Envoyer les documents par courrier, en faisant bien attention à joindre la photocopie de la première page de votre attestation d'enregistrement ou de renouvellement qui mentionne votre numéro d'enregistrement à :



4

Déposer les photocopies auprès de l'organisme qui vous a fait la demande

GUICHET



Si vous n'avez pas reçu de demande

Vous pouvez anticiper et envoyer vos documents en utilisant l'un des 4 moyens mentionnés ci-dessus.